



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 juin 1998

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 18 Juin 1998

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 30 Juin 1998

**Avenant n°2 à la convention Ville de Niort/Conseil Général pour
l'utilisation de locaux par les formations universitaires du Centre
Municipal Du Guesclin**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Michel GENDREAU donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
M. Pierre GUERIT donne pouvoir à M. Jean PILLET.
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.
M. Claude VITELLINI donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
M. Michel RIVALLIN donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.

Excusés :

Adjoints :

M. Jean-Robert BEJUGE

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA

Monsieur Gérard GAUDUCHON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

D'importants travaux de rénovation et de sécurité ont été réalisés au Centre Municipal Du Guesclin dans les bâtiments C en 93, et A en 96/97.

En ce qui concerne le bâtiment A, le programme de mise aux normes des cages d'escaliers, de l'alarme et des sanitaires a été réalisé en deux tranches :

* une tranche ferme en 96/97

* une tranche conditionnelle en 97

pour un coût total HT de 3.302.100 F.

Le plan de financement retenu et accepté par les partenaires est le suivant :

* 37,5 % du montant HT à la charge du Conseil Général des Deux-Sèvres,

* 25 % du montant HT à la charge de la Région Poitou-Charentes,

* 37,5 % du montant HT + TVA à la charge de la Ville de NIORT.

Les modalités de la participation du Conseil Général pour les bâtiment A et C ont déjà fait l'objet d'une convention signée le 5 Avril 1994 modifiée par l'avenant n°1 du 20 Octobre 1995.

Compte tenu de sa participation conséquente aux travaux du bâtiment A, soit 1.238.287,50 F dont la moitié a déjà été versée, le Conseil Général des Deux-Sèvres demande, par un avenant n°2, la révision des clauses du partenariat pour ce bâtiment et notamment :

* l'affectation minimum à des usages d'enseignement supérieur de 50 % des surfaces pendant 10 ans à compter du 1er Janvier 1998.

* Dans le cas où les conditions ci-dessus ne seraient pas maintenues, la Ville de NIORT s'engage à reverser les sommes allouées auxquelles seront appliquées un taux dégressif (10 points par an) sur 10 ans.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver l'Avenant n°2 à la convention Ville de NIORT/Conseil Général des Deux-Sèvres.

- Autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer ce document.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Gérard GAUDUCHON